

2.1 Missions d’information sur le logement en faveur des habitants

du Pas-de-Calais

* Axe 2 : Parcours logement et accompagnement budgétaire

**CONTEXTE**

Dans un contexte d’évolution juridique fréquent dans le domaine du logement et de l’habitat, le Département du Pas-de-Calais souhaite que l’ensemble de ses habitants soit informé gratuitement sur leurs droits et obligations, sur les solutions de logement qui leur sont adaptées, notamment sur les conditions d'accès au parc locatif et sur les aspects juridiques et financiers de leur projet d'accession à la propriété, ceci à l'exclusion de tout acte administratif, contentieux ou commercial.

**PUBLIC CIBLE**

Ensemble des habitants du Pas-de-Calais souhaitant des informations juridiques dans le domaine du logement et de l’habitat.

**CONTENU DU PROJET**

1. Finalité

L’appel à projet vise à mettre en place une mission générale d’information sur le logement et l’habitat des habitants du Pas-de-Calais, qu’ils soient locataires ou propriétaires.

1. Objectifs

Il s’agit de définir et mettre en œuvre l’ensemble des moyens et méthodes permettant l’information du public en matière de logement et d’habitat dans les domaines juridique, financier, fiscal et technique sur l’ensemble du département. Cette information gratuite pour l’usager doit leur donner des éléments objectifs permettant l’exercice d’un choix véritable et indépendant.

L’action auprès du public est limitée à la seule information à l’exclusion de tout acte commercial, administratif, contentieux ou financier.

1. Phasage du projet

Les consultations seront données par téléphone et/ou sur rendez-vous par des juristes répartis dans des bureaux permanents implantés sur le Pas-de-Calais ainsi que sur des lieux de permanence régulières, judicieusement réparties sur l’ensemble du département.

1. Modalités d’accueil et de suivi

Outre un accueil téléphonique et physique, l’information du public pourra se faire également par d’autres vecteurs comme la rédaction d’articles (presse, bulletins municipaux, intercommunaux, etc.), la diffusion de documents, la participation à diverses manifestations (salons, forums, etc.).

1. Résultat(s) attendu(s)

Permettre à chaque habitant du Pas-de-Calais de disposer d’informations juridiques sur le logement et l’habitat de la manière la plus adaptée possible.

**TERRITOIRE(S) CONCERNE(S)**

Tous les territoires du département du Pas-de-Calais.

**Porteurs de projets éligibles**

Associations agréées dans le cadre de l'article L.366-1 du Code la construction et de l'habitation. Les porteurs de projet veilleront à transmettre leur agrément lors du dépôt du projet.

**DUREE ET FINANCEMENT**

1. Durée de l’Appel à projets

L’appel à projets est ouvert du 13/01/2025 au 14/02/2025 inclus.

Les candidatures devront être déposées puis validées dans le logiciel E partenaire, selon les modalités reprises dans l’appel à projets et dans les délais impartis. Passé la date de clôture de la session, la candidature ne pourra plus être déposée et prise en compte.

1. Durée du conventionnement

La durée de l’opération est fixée à 12 mois, soit du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

1. Modalités de financement

Sous reserve de l’adoption du budget 2025 du Département qui interviendra en mars 2025, les modalités de financement s’organisent comme suit :

* attribution d’une participation financière de 100 000€ pour l’année 2025.

1. Modalités de versement de la participation financière

Les modalités de versement de la participation financière sont réalisées en un versement en une seule fois à la signature de la convention.

**evaluation**

1. Bilan final

Dans le cadre du suivi de ces missions, la structure retenue s’engage à rendre compte, au Président du Conseil départemental du Pas-de-Calais, de ses activités par l'établissement d'un bilan d’activité quantitatif et qualitatif détaillé, permettant d’apprécier les moyens mis en œuvre pour assurer le suivi systématique des usagers et de mesurer l’efficience de l’action menée.

1. Indicateurs d’évaluation
   * nombre de personnes reçues ;
   * nombre d’appels téléphoniques ;
   * nombre de permanences ;
   * motifs des appels ;
   * thèmes des consultations ;
   * consultations dans le cadre de l’habitat indigne et du permis de louer ;
   * liste des modes de consultation ;
   * profil des consultants ;
   * statut : propriétaire, locataire.

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Direction des Politiques d’Inclusion Durable – Service des Politiques Sociale du Logement et de l’Habitat :

Alain CHAUDRON – 03 21 21 67 07 [chaudron.alain@pasdecalais.fr](mailto:chaudron.alain@pasdecalais.fr)

Marie PERRIER au 03 21 21 67 23, [perrier.marie@pasdecalais.fr](mailto:perrier.marie@pasdecalais.fr)

Amélie DELAVAL – 03 21 21 67 20, delaval.amelie@pasdecalais.fr

Pour toute question, vous pouvez contacter :

Direction des Politiques d’Inclusion Durable : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX